



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 février 2014

L'an deux mille quatorze et le onze février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - D'HOSTINGUE (Suppléant) - DUVAL - FOURES (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE.

N° 2014/45

Objet : Convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la volonté de la municipalité de Lautrec de réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur une partie de la Commune de Lautrec. Cette étude ayant pour objectif d'établir un compte d'exploitation prévisionnel ainsi qu'un tarif de vente de chaleur.

Pour ce faire, la commune de Lautrec doit signer une convention avec Trifyl. Comme la CCLPA est adhérente du syndicat Trifyl, elle doit aussi être co-signataire. Pour autant, cette convention n'engage aucune obligation pour la CCLPA si ce n'est de communiquer à Trifyl des données de fonctionnement sur les bâtiments.

L'étude est financée par l'ADEME et l'autofinancement est à la charge de la Commune de Lautrec.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention tripartite conclue entre la CCLPA, Trifyl et la Commune de Lautrec organisant les modalités de l'étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur de Lautrec,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 février 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE